

## Assemblée Générale 05 février 2022

**L'association Office de la culture compte 24 adhérents en 2021.**

22 personnes sont présentes.

**Emmanuelle Lamarque** ouvre la séance à 15h20 en présentant ses vœux pour 2022, en remerciant Christophe de sa présidence en 2021 et tous les bénévoles pour leurs actions et leur motivation.

**Christophe Carreras** remercie également tous les bénévoles pour leurs implications diverses et indispensables au fonctionnement de l'association.

Il remercie tout particulièrement Sylvie Thimotée-Hubert et Monique Marin-Degor, trésorière et trésorière-adjointe ainsi que Danièle Tourand et Christiane Hucher, secrétaire et secrétaire adjointe, qui quittent leurs postes lors de cette assemblée générale.

- Présentation des deux personnes excusées et des onze personnes qui ont donné pouvoir.

### Lecture et approbation du rapport financier

- présente un solde positif de **17398,66 €** auquel viendront s'ajouter 2000€ de la part de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle (CCVT).  
Sera également ajouté le montant de 200€, don de la société Hermès.  
**Soit un total de 19598,66€** lorsque tout sera en banque.

*Ce solde positif permettra entre autres, d'acheter les meubles du musée Pillon, pour un montant devis compris entre 7 à 8000 €.*

- Lors de la présentation du bilan financier, Il est rappelé comment les personnes et lieux **sont assurés.**

L'assurance de l'association couvre **la responsabilité civile** des adhérents et des visiteurs bibliothèque, musée et expos le temps de l'exposition.

La mairie assure les locaux.

*Aucune exposition en elle-même n'est assurée par la mairie ou l'office de la culture.*

- Les subventions de l'Office se répartissent comme suit :  
Commune : 10 000€  
Département : 2500€  
CCVT : 2000€

## **Lecture et approbation du rapport moral (rapport d'activité)**

- Validation de règlement intérieur de la bibliothèque

## **Membres du Conseil d'administration**

- Pas de renouvellement en 2022
- Danièle Tourand, Christiane Hucher et Emmanuel Lemaignan quittent le CA
- Dominique Sorbont, Marie-Josée Pelée et Guy Médicis n'avaient pas renouvelé leur cotisation 2021 et n'étaient donc plus membres du CA
- A la suite de ces départs, sont élus membres du C.A. Jean Millanvoye, Anne-Sophie Marlot, Denis Caloc et Christine Roy-Jouvhomme.

*Le nouveau Conseil d'Administration compte donc 13 membres.*

*La cotisation annuelle est maintenue à 10€.*

- Le quorum est de 11 membres présents sur 13.
- A la suite du départ des trésoriers et des secrétaires, sont nommé.e.s

Trésorier : Denis Caloc

Secrétaire : Christine Roy-Jouvhomme

*Les postes de trésorier.e-adjoint.e et de secrétaire-Adjoint.e restent à pourvoir.*

## **Il est décidé ce qui suit**

- Les personnes bénévoles œuvrant à la bibliothèque doivent être adhérentes de l'association Office de la culture et régler leur cotisation.

## **L'Office et la crise sanitaire**

- A l'heure actuelle et pour tous les lieux clos, le pass vaccinal est obligatoire pour toute personne bénévole et tout visiteur de plus de 16 ans, le pass sanitaire est obligatoire entre 12 et 16 ans.
- Le port de masque est obligatoire pour toute personne de plus de 6 ans.
- Un registre avec le nom de la personne qui a validé leur pass est obligatoire dans chacun des trois lieux

*Afin de pouvoir le faire, il est prévu d'investir dans des tablettes ou smartphones, une pour chaque lieu clos, tout en commençant par l'achat d'une seule tablette dans un premier temps.*

## **Lecture et approbation de la liste des référents.**

**Salles Lucien Pissarro (ancienne salle du baillage)**

- En plus de nos 4 expositions annuelles, est à l'étude un appel à projet auprès d'autres artistes, d'autres associations, pour leur ouvrir nos salles d'expo Lucien Pissarro, à nos dates et à nos conditions, 3 week-ends sur 2 semaines par mois.

**Les exposants s'engageraient à**

- Citer la mairie et l'Office dans leur communication
- S'occuper de l'installation et désinstallation de leur expo
- Etre assurés pour leurs œuvres
- Se charger de leur vernissage
- Tenir les permanences
- Assurer les visites scolaires

**L'office s'engagerait à**

- Libérer les salles aux dates retenues, en accord avec la mairie
- Subventionner l'exposant sur justificatif pour un montant maximum de 100€ par expo.
- A valider le planning avant sa diffusion au cas où la municipalité ou d'autres associations chaumontaises souhaiteraient utiliser les lieux

**Un jury composé de membres de**

- La mairie
- L'office
- Le centre social
- Un ou deux enseignants
- La CCVT

*Se réunirait pour choisir les expos et avoir ainsi un programme annuel.*

- Ouvrir l'année expo avec nos expos en septembre 2022
- Ouvrir l'année pour les autres exposants en janvier 2023

**La séance** est levée à 18h.

*27 adhésions ont été reçues à l'issue de la réunion.*

Pour le président, Christophe Carrerras,  
La secrétaire, Christine Roy-Jouvhomme